**OBJET : Votre cotisation PREVOYANCE MNT-VYV 2023**

**Numéro d’affiliation : xxxxxxxx**

Civilite nom prenom

ADRESSe 1

ADRESSe 2

cp ville

Lieu, le XX/XX/XXXX

Madame / Monsieur,

Vous avez souscrit à la convention de participation Prévoyance « Maintien de salaire » auprès de la MNT – Groupe VYV (par l’intermédiaire du CDG 79 et de votre employeur) afin de vous protéger en cas d’arrêt de travail prolongé et passage à demi-traitement.

Le nombre de personnes indemnisées et la durée de prise en charge s’étant accrus ces dernières années, **une augmentation des cotisations est indispensable** pour pérenniser cette couverture solidaire de très haut niveau. Votre employeur a été informé de ces nouvelles conditions tarifaires.

* Votre taux de cotisation mensuel évoluera donc de 6,5 % sur le socle de base Indemnités Journalières et de 5 % sur les garanties optionnelles à compter du 01/01/2024.

Plusieurs possibilités s’offrent à vous :

**-Si vous souhaitez conserver votre niveau d’indemnisation, vous n’avez rien à faire**, votre service RH actualisera le taux appliqué lors du prélèvement de votre cotisation sur votre salaire.

-**Si vous souhaitez limiter la hausse de votre cotisation 2024** *:*

- le CDG 79 et la MNT proposent la possibilité de résilier une ou plusieurs options

.

**CHOIX DE RESILIATION D’UNE OU PLUSIEURS OPTION(S) 2024 :**

**O Invalidité**

**O Perte de retraite**

**O Décès / PTIA**

**O Régime indemnitaire**

**NOM :**

**PRENOM :**

**DATE DE NAISSANCE :**

Important : cette demande de résiliation des options est possible uniquement si vous êtes en exercice normal d’activité,   
c’est-à-dire hors situation d’arrêt de travail.

Si ce n’est pas le cas, vous pourrez faire cette demande à partir du 01.01.2024 si votre situation le permet (reprise d’activité et critères d’éligibilité contractuels).

**Fait à**

**Le Signature de l’adhérent obligatoire**

**Pour la prise en compte de votre demande de diminution du niveau d’indemnisation, vous devez retourner ce courrier actant votre choix avant 31/12/2023 au service RH de votre collectivité qui le transmettra à Relyens**.

Votre service RH est à votre disposition pour tout complément d’information.

Nous vous prions de croire, Madame / Monsieur, à l’assurance de nos salutations distinguées.

Le service contrats Prévoyance